République Française — Circonscription de Melun — Département de Seine-et-Marne

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 25 NOVEMBRE 1962

POUR L'UNION DES RÉPUBLICAINS

Candidat :

Robert BETOLAUD

Ancien Ministre
Avocat à la Cour
Commandeur de la Légion d'Honneur

Suppléant :

Guy BEAUFILS

Industriel
Maire d'Ozouer-le-Voulgis
40 ans. Père de 4 enfants

Mes chères Concitoyennes,

Mes chers Concitoyens,

Le premier tour de scrutin a pu donner l'impression que l'U. N. R., le parti inconditionnel, avait remporté une écrasante victoire et que l'Assemblée Nationale serait composée d'une large majorité d'U. N. R. et d'un groupe communiste important, entre lesquels une faible minorité d'élus républicains seraient réduits au rôle de spectateurs impuissants.

Telle était bien d'ailleurs l'intention du Pouvoir.

Mais la réalité est différente, aussi bien sur le plan d'ensemble que sur celui de la Circonscription de Melun.

Sur 100 Electeurs inscrits : 32 ont voté pour M. Jacquet et 16 pour M. Bordu

52 Electeurs sur 100 n'ont voté ni pour l'U. N. R. ni pour le Parti Communiste

Cette majorité va-t-elle se laisser écraser, subir la loi de la minorité, renoncer à exister sur le plan national ?

Il est, certes, séduisant de faire une confiance aveugle à un homme providentiel, de se laisser conduire et de se décharger sur lui de toute responsabilité.

Mais le régime basculera fatalement vers l'autoritarisme et ensuite, peut-être, vers le totalitarisme.

Dans quel état sera alors la France ? Et que restera-t-il de vos libertés individuelles, de vos droits de libres citoyens ?

Nous sommes persuadés que cette majorité de 52 °/° des Electeurs aura le désir de faire entendre sa voix :

Elle en a le devoir ; Elle en a le pouvoir si tous votent.

Il ne serait donc pas concevable qu'aucun candidat ne se présentât à vos suffrages pour vous permettre d'exprimer votre opinion : vous ne pouvez pas être condamnés à voter U. N. R. ou Communiste, ou à vous abstenir.

Telle est la raison pour laquelle, fidèle à ma parole, **j'ai décidé de me maintenir au second tour de scrutin, tous les candidats ainsi que ceux des partis totalitaires ayant disparu.**

J'invite en conséquence toutes les Electrices et tous les Electeurs Républicains, quelles que soient leurs préférences ou leurs appartenances, à voter pour le seul candidat qui soit à la fois un homme libre et un véritable démocrate. Ils affirmeront ainsi leur attachement à la République et leur volonté de vivre dans une France libre où les droits de chacun soient respectés.

J'insiste sur le fait qu'il n'y a pas de péril communiste.

Dans la Circonscription de Melun, **il y a 68.553 Electeurs inscrits.**

Le Parti Communiste a obtenu 10.770 voix

Si même le candidat du P. S. U. se désistait pour lui, et à supposer que la totalité de ses électeurs le suivent, il ne lui apporterait encore que 2.937 voix.

Le Parti Communiste ne peut donc grouper au maximum que **13.707 voix, soit moins de 20 % des électeurs inscrits.**

C'EST DIRE QUE LA CRAINTE D'UN PÉRIL COMMUNISTE A MELUN NE SAURAIT PESER SUR VOTRE DÉCISION.

J'ajoute qu'il n'est pas possible de s'abstenir dans ce scrutin capital.

S'abstenir, c'est laisser aux autres le soin de régler votre sort.

Il faut manifester votre volonté. Elle pésera d'un poids décisif sur les destinées de votre pays.

Robert BETOLAUD **Guy BEAUFILS**

Marcel Houdet est mort.

Il avait, pour servir jusqu'au bout sa foi républicaine, accepté d'être mon remplaçant.

Il est parti entouré de regrets unanimes.

Monsieur Guy Beaufils devient, à sa place, mon suppléant.

Industriel, il est, depuis 1953, le maire très estimé d'Ozouer-le-Voulgis.

Très averti des besoins et des problèmes de la Circonscription sur lesquels il ne cesse de se pencher, il est bien connu de tous et jouit de l'estime générale.

Je le remercie d'avoir bien voulu me prêter son concours.

Robert BETOLAUD

Imp. Legrand et Fils. Melun